

N° 2023-11-13/06

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 13 NOVEMBRE 2023**

**Objet : GRAND PARIS AMENAGEMENT : CONVENTION TRIPARTITE GPA/VGP/BUC RELATIVE A LA CONDUITE D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL POUR LA REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES SUR LE PERIMETRE DIT « ZAE BUC »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>07-11-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois,          Le 13 novembre à vingt heures,          Le Conseil Municipal,          Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages,          au château de Buc, sous la présidence de          Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p>07-11-2023</p>	<p><b>Présents :</b>          M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI,          M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M.          Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme          Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth          MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET,          Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth          VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M.          Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, Mme Véronique          HUYNH, M. Christian GASQ, Mme Juliette ESPINOS, Mme          Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE,          Mme Odile GENOVA.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 25</p> <p>VOTANTS : 28</p>	<p><b>Excusés représentés :</b>          Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John          COLLEEMALLAY          Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Madame Pierrette          MAZERY          Monsieur Frank MARQUET donne pouvoir à Madame Véronique          HUYNH</p>
<p><b>DATE DE LA PUBLICATION</b></p> <p>17-11-2023</p>	<p><b>Absents :</b>          Madame Lorraine WEISS</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture  
 078-217801174-20231117-2023-11-13-06-DE  
 Date de télétransmission : 18/11/2023  
 Date de réception préfecture : 18/11/2023

**2023-11-13/06 GRAND PARIS AMENAGEMENT : CONVENTION TRIPARTITE GPA/VGP/BUC  
RELATIVE A LA CONDUITE D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL POUR LA  
REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES SUR LE PERIMETRE DIT « ZAE BUC »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-5,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.321-14 à L.321-28 et L.321-19 à L.321-36,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu les statuts de Grand Paris Aménagement et notamment le décret n°2015-980 du 11 juillet 2018 modifié,

Vu la délibération du 28 mars 2017 relative au protocole d'accord entre Versailles Grand Parc et la Commune de Buc sur le transfert de la zone d'activité de la ville de Buc,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune en date du 12 février 2018 approuvant la révision du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 31 mai 2021 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 01 février 2021 approuvant la convention d'intervention foncière et un protocole d'intervention avec l'Etablissement Public d'Ile-de-France,

Vu la décision du Président de VGP n°dp.2023.033 du 29 septembre 2023 d'approuver la convention tripartite relative à la conduite d'un programme de travail partenarial pour la réalisation d'études pré-opérationnelles sur le périmètre dit "ZAE Buc" sur la commune de Buc entre la commune de Buc, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et Grand Paris Aménagement,

Considérant le besoin de suivi et d'encadrement des mutations pour maintenir au sein d'une zone sous pression une offre à destination des TPE-PME,

Considérant l'enjeu d'objectiver les capacités d'optimisation foncière en lien avec les propriétaires privés,

Considérant l'opportunité de redévelopper sur un foncier public (2,7 ha appartenant à la ville et à la CA) un programme immobilier économique, qui pourrait notamment permettre le transfert des ateliers municipaux,

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces publics notamment en proposant une intervention justement dimensionnée de l'avenue Roland Garros,

Considérant que le financement de ces études est totalement pris en charge par Grand Paris Aménagement,

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20231117-2023-11-13-06-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2023  
Date de réception préfecture : 18/11/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite relative à la conduite d'un programme de travail partenarial pour la réalisation d'études pré-opérationnelles sur le périmètre dit "ZAE Buc" sur la commune de Buc entre la commune de Buc, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et Grand Paris Aménagement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 18-11-2023  
Rendu exécutoire le : 18-11-2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 16 novembre 2023

Le Maire  
Stéphane GRASSET

*Grasset*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20231117-2023-11-13-06-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2023  
Date de réception préfecture : 18/11/2023

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20231117-2023-11-13-06-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2023  
Date de réception préfecture : 18/11/2023

# Acte à classer

2023-11-13-06

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour  
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-18T17-44-02.00 ( MI248949334 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231117-2023-11-13-06-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Convention tripartite Grand Paris Aménagement /VGP/BSA

Date de décision : 17/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalite

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-11-13-06 Grand Paris  
Aménagement.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/11/23 à 12:17

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 17/11/23 à 12:17

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 18/11/23 à 17:44

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 18/11/23 à 17:44

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 18/11/23 à 17:49



**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** samedi 18 novembre 2023 17:50  
**À:** dgs-fast  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-11-13-06

## **'.: Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-11-13-06, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20231117-2023-11-13-06-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2023-11-13-06

Objet : Convention tripartite Grand Paris Aménagement /VGP/Buc

Date de décision : 17/11/2023

Date de transmission : 18/11/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.7. Intercommunalite

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>